

**CONSEIL MUNICIPAL DE  
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 DECEMBRE 2020 à 18 h 30**

=====

L'an deux mille vingt, le Jeudi 10 Décembre 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent	Oui	
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente	Oui	
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présente		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Excusé		TONDEUR Jean-Marie
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Absent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
SAUVAGE Delphine	Présente		
HUTIN Laure	Excusée		DELFORGE Marie-Christine
BOULANGER Clément	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	16
Absents	01
Procurations	02

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 Septembre 2020 a été communiqué à chaque membre du Conseil Municipal, s'il n'y a pas d'observation et avant de passer à l'ordre du jour, il est proposé de l'adopter.

## **ORDRE DU JOUR**

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.  
Monsieur BOULANGER Clément a été nommé secrétaire de séance.

### **EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DECISION : Vote :**           **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION : 0**

**Observations : NEANT**

-----

### **1 / ADVB 2021 PLAN DE RELANCE**

### **2 / DETR 2021 PLAN DE RELANCE**

### **3 / DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES** **(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

### **4 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET**

### **5 / POINTS SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

### **6 / DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE IINTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DE WASNES AU BAC, WAVRECHAIN SOUS FAULX, MARQUETTE EN OSTREVANT**

### **7 / DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

### **8 / CONVENTION ADS**

**DELIBERATION POUR LES COMMUNES ADHERANT AU SERVICE COMMUN ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) DE LA PORTE DU HAINAUT ET CONFIAINT L'INSTRUCTION DE LEURS AUTORISATIONS D'URBANISME A CELUI-CI**

### **9 / REMBOURSEMENTS D'ARRHES**

### **10 / INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

-----

### **1 / ADVB 2021 PLAN DE RELANCE**

**RENOVATION THERMIQUE DU FOYER RURAL, MAIRIE, AGENCE POSTALE COMMUNALE, MAISON CULTURELLE ET ASSOCIATIVE.**  
**ECLAIRAGE DU STADE ET INSTALLATION D'UN CANDELABRE AUTONOME SUR LA RD 49 RUE AMEDEE GRIVILLERS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Départemental du Nord a décidé de lancer un appel à projet de travaux subventionnés dans le cadre de l'Aide Départementale Villages et Bourgs avec un Volet « Plan de Relance de l'Economie ».

Le projet de rénovation thermique de certains bâtiments et l'installation d'éclairage public pourraient faire l'objet d'une demande au titre du dispositif « Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2021 ».

Le montant maximum de la subvention par projet pourrait atteindre les 50% compte tenu du financement possible de l'Etat (DETR) à hauteur de 30% et l'obligation pour la Commune de financer au minimum 20%.

La demande doit être délibérée et déposée avant le 14 décembre 2020, les travaux devront être démarrés avant le 31 Mars 2021 et terminés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ayant pris connaissance du projet et des devis qui s'élèvent à :

➤ **45 739,00 € H.T.** soit la somme de 54 886,80 €TTC. Comme suit :

Changement de chaudière du Foyer rural, Mairie, Agence Postale et Maison Culturelle et Associative : 29 728 €HT

Eclairage du Stade de Football : 4976€HT

Installation d'un lampadaire autonome solaire à LED, rue Grivillers : 3980 €HT

Changement de menuiseries Foyer rural : 7 055 €HT

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver le projet,
- de solliciter une subvention au titre du dispositif Aide Départementale aux Villages et Bourgs – Programmation 2021, soit une subvention de 22 869€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'autoriser l'ouverture des crédits au budget pour 2021.

Le financement sera assuré comme suit :

Subvention du Département « Village et Bourgs »	(50 % de 45 739€ HT)	22 869,00 €
DETR	(30% de 45 739€ HT sollicité)	13 722,00 €
Autofinancement		9 148,00 € HT

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Montant HT des dépenses subventionnables		DEPARTEMENT : VILLAGES ET BOURGS (environ 50% de 45 739€ HT)	22 869,00
Chauffage	29 728,00	ETAT DETR 30% de 45 739€ HT	13 722,00
Menuiseries	7 055,00		
Eclairage Stade	4 976,00		
Eclairage Solaire rue Grivillers	3 980,00		
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 739,00</b>		
TVA	9 147,80	AUTOFINANCEMENT (Incluant la TVA)	18 295,80
<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 886,80</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>54 886,80</b>

**DECISION : Vote :**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (indiquer les noms) : 0**

**Observations : NEANT**

## 2 / DETR 2021 PLAN DE RELANCE

### RENOVATION THERMIQUE DU FOYER RURAL, MAIRIE, AGENCE POSTALE COMMUNALE, MAISON CULTURELLE ET ASSOCIATIVE.

### ECLAIRAGE DU STADE ET INSTALLATION D'UN CANDELABRE AUTONOME SUR LA RD 49 RUE AMEDEE GRIVILLERS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Etat a décidé de lancer un appel à projet de travaux subventionnés dans le cadre de la DETR.

Le projet de rénovation thermique de certains bâtiments et l'installation d'éclairage public pourraient faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

Le montant maximum de la subvention par projet pourrait atteindre les 30% compte tenu du financement possible du Département du Nord à hauteur de 50% et l'obligation pour la Commune de financer au minimum 20%.

La demande doit être délibérée et déposée avant le 11 décembre 2020, les travaux devront être démarrés avant le 31 Mars 2021 et terminés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ayant pris connaissance du projet et des devis qui s'élèvent à :

➤ **45 739,00 € H.T.** soit la somme de 54 886,80 €TTC. Comme suit :

Changement de chaudière du Foyer rural, Mairie, Agence Postale et Maison Culturelle et Associative : 29 728 €HT

Eclairage du Stade de Football : 4976€HT

Installation d'un lampadaire autonome solaire à LED, rue Grivillers : 3980 €HT

Changement de menuiseries Foyer rural : 7 055 €HT

Il est demandé au Conseil Municipal,

- d'approuver le projet,

- de solliciter une subvention au titre du dispositif DETR – Programmation 2021, soit une subvention de 13 722€.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- d'autoriser l'ouverture des crédits au budget pour 2021.

Le financement sera assuré comme suit :

Subvention du Département « Villages et Bourgs » (50 % de 45 739€HT)	22 869,00 €
DETR (30% de 45 739 € sollicité)	13 722,00 €
Autofinancement	9 148,00 € HT

## PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Montant HT des dépenses subventionnables		DEPARTEMENT : VILLAGES ET BOURGS (environ 50% de 45 739€ HT)	22 869,00
Chauffage	29 728,00		
Menuiseries	7 055,00	ETAT DETR 30% de 45 739€HT	13 722,00
Eclairage Stade	4 976,00		
Eclairage Solaire rue Grivillers	3 980,00		
TOTAL HT	45 739,00		
TVA	9 147,80	AUTOFINANCEMENT (Incluant la TVA)	18 295,80
TOTAL TTC	54 886,80	TOTAL TTC	54 886,80

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION : 0**

**Observations :**

**Monsieur MERESSE demande pourquoi il est prévu un éclairage autonome :**

S'agissant d'un point d'éclairage isolé, il s'agit de la solution la moins coûteuse.

**Monsieur MERESSE demande pourquoi les menuiseries de l'Ecole Primaire ne sont pas prévues :**

Ces travaux font déjà l'objet d'une subvention au titre de l'ADVB 2020 et du Financement de la Région

**3 / DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de renforcer les services lors de périodes de surcroît de travail,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée ;

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois (6 mois maximum pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

A ce titre, seront créés :

- ♦ au maximum 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien ;
- ♦ au maximum 3 emplois à temps non complet à raison de 10/35<sup>èmes</sup> dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION (indiquer les noms) : 0**

**Observations :**

**Madame ROBAS demande combien de Contrat PEC nous avons actuellement.**

Il est proposé de se renseigner pour un éventuel contrat PEC pour la début d'année (Ecole - Désinfection)

**4 / CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour satisfaire au besoin du service (entretien des bâtiments communaux), que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Il est proposé à l'assemblée :

- De créer un poste d'Adjoint Technique à temps non complet, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 01 Janvier 2021, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION (indiquer les noms) : 0**

**Observations :** Monsieur le Maire donne le nom de l'agent susceptible d'occuper ce poste (bien que la décision lui revienne, la création incombe au Conseil Municipal)

## **5 / POINTS SUR LES TRAVAUX ET DOSSIER EN COURS**

Halle Couverte, Aménagements de la Maison Culturelle et Associative, ...

Une présentation est faite sur Ecran par Mr DUBOIS

## **6 / DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES DE PARCELLES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE DE REMEMBREMENT DE WASNES AU BAC, WAVRECHAIN SOUS FAULX, MARQUETTE EN OSTREVANT**

Le bureau de l'AFIR est arrivé à son terme. Conformément aux dispositions de l'article R 133.3 du Code Rural, il appartient au Conseil Municipal de désigner trois propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'AFIR pour constituer le nouveau Bureau.

### **Pour mémoire délibération du 12 Décembre 2014**

**Avait été désignés à l'unanimité :**

- Monsieur CACHERA Alain, 8 ter rue François Mitterrand, 59252 Marquette-En-Ostrevant(titulaire)
- Monsieur LEFEBVRE Philippe, 60 A rue Emile Zola, 59252 Marquette-En-Ostrevant (titulaire)
- Monsieur GRATTEPANCHE Christian, 30 rue Emile Zola, 59252 Marquette-En-Ostrevant(suppléant)

### **2 TITULAIRES ET 1 SUPPLEANT :**

**TITULAIRES : CACHERA Alain et LEFEBVRE Philippe**

**SUPPLEANT : GRATTEPANCHE Christian**

**DECISION : Vote :**                   **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION : 0**

### **Observations :**

**Madame ROBAS demande quelles sont les missions des personnes désignées.**

## **7 / DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

A la demande de la Trésorerie de Bouchain, il y a lieu de procéder aux décisions modificatives de crédits suivantes sur le Budget 2020. Ces opérations ne modifient pas les montants totaux des sections de Fonctionnement et d'Investissement, il s'agit de virement interne dans la section :

A savoir :

Chapitre 10 recettes d'Investissement : compte 1068 :                   + 69 657,02  
Chapitre 021 recettes d'Investissement : compte 021 :                   - 69 657,02

Chapitre 023 Dépenses de Fonctionnement : compte 023 :                   - 69 657,02  
Chapitre 011 Dépenses de Fonctionnement :                                   + 53 657,02\*  
Chapitre 014 Atténuation de charges :   + 16 000,00 \*

**DECISION : Vote :**                   **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION : 0**

**Observations :** \* Modifié suite demande la Trésorerie le 11/12/2020

## **8 / CONVENTION ADS**

### **DELIBERATION POUR LES COMMUNES ADHERANT AU SERVICE COMMUN ADS (APPLICATION DU DROIT DES SOLS) DE LA PORTE DU HAINAUT ET CONFIAINT L'INSTRUCTION DE LEURS AUTORISATIONS D'URBANISME A CELUI-CI**

La convention d'adhésion au service commun chargé de la gestion des autorisations du droit des sols (ADS) de la Porte du Hainaut et la convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par ce même service arrivent à échéance. Pour mémoire, celles-ci avaient adoptées par délibération en date du 23 juin 2015 et signées le 29 juin 2015

Par délibération en date du 16 novembre 2020, le bureau communautaire a approuvé le renouvellement de ces dites conventions pour les communes souhaitant confier tout ou partie de l'instruction de leurs dossiers à ce service.

Afin de renouvellement l'adhésion de la commune, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention d'adhésion de la commune de MARQUETTE EN OSTREVANT au service commun ADS de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
- d'approuver le projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune de MARQUETTE EN OSTREVANT par le service commun de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec La Porte du Hainaut, comprenant l'annexe 1 dûment complétée par ses soins définissant les autorisations d'urbanisme dont l'instruction est confiée par la commune de MARQUETTE EN OSTREVANT au service commun ADS.

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION (indiquer les noms) : 0**

**Observations :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du cout de ce service

## **9 / REMBOURSEMENTS D'ARRHES**

Monsieur le Maire informe à l'assemblée des différentes locations de salle ayant dues ou devant être annulées en raison du COVID 19.

Il y a lieu de prendre une délibération afin de rembourser les arrhes versées par les locataires.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer

### **SALLE DU FOYER RURAL :**

RUDENT Georgette : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 7 et 8 Novembre 2020

KACZMAREK Sonia : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 5 et 6 Décembre 2020

FANIEN Julien : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 12 et 13 Décembre 2020

BARBOTIN Philippe (extérieur) : 99.75€ à rembourser = 25% de 399€ week-end des 31 Décembre 2020 /1<sup>er</sup> Janvier 2021

MILHOMME Cindy : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 9 et 10 Janvier 2021

BOULANGER Marie-Jeanne : 62.50€ à rembourser = 25% de 250€ week-end des 3,4 et 5 Avril 2021

### **SALLE JEAN LEFEBVRE :**

TONDEUR Pauline : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 14 et 15 Novembre 2020

BOINSKI Fanny : 87.50€ à rembourser = 25% de 350€ week-end des 5 et 6 Décembre 2020

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION (indiquer les noms) : 0**

**Observations :** NEANT

## **INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES**

- **10/ CESSION PARCELLAIRE A TITRE GRATUIT DE L'ASSOCIATION ACCESS A LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, d'un changement de limites de propriété selon le plan de division ci-joint dressé le 30 janvier 2019 par Monsieur DHAZE, Géomètre à Saint-Amand-Les-Eaux. Il convient désormais d'acter cette cession chez Maître Adrien BOUCHEZ, Notaire à Bouchain, chargé de cette affaire par Habitat du Nord, propriétaire – titulaire du bail à construction pour l'association ACCESS. Une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer devra être prise en ce sens.

**DECISION : Vote :**                    **POUR : 0**  
    **CONTRE : 18**  
    **ABSTENTION : 0**

**Observations :** Après discussion, il est proposé de reporter la décision.

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire sollicite Habitat du Nord pour que des travaux de rénovation voirie soient effectués avant rétrocession.

- **11/ CONVENTION SIDEGAV / COMMUNE AU PROFIT DE L'EARL DU VERT GALANT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 06 novembre 2020, une convention pour l'extension pour l'alimentation de l'EARL du Vert Galant appartenant à Monsieur Simon ROCQUET, sise 14 Rue François Mitterrand, a été adressée en Mairie par le SIDEGAV (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz).

Le montant de la participation financière de la commune est de 11 645,61€ HT. Il représente 20% de la partie globale des travaux d'esthétisme. Dans ce projet, il y a notamment le remplacement d'un transformateur existant par un transformateur de puissance supérieure.

Les coûts relatifs à l'extension ou au renforcement des réseaux dans le domaine public sont à la charge de la Mairie, cependant, il arrive que certaines communes répercutent ce coût au demandeur via une autre convention entre la commune et le demandeur mais celui-ci n'est pas obligé d'accepter. Monsieur le Maire souhaite obtenir l'avis du Conseil Municipal pour faire prendre en charge cette dépense par le demandeur.

**DECISION : Vote :**                    **POUR : 0**  
    **CONTRE (la prise en charge par la Commune): 18**  
    **ABSTENTION : 0**

**Observations :** Monsieur le Maire s'engage à convoquer Monsieur Simon ROCQUET pour lui proposer d'établir une convention avec la commune l'engageant à payer les frais.

- **12/PROJET ÉOLIEN D'OSTREVENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique sur la demande présentée par la SAS Les Vents du Douaisis, en vue d'obtenir une autorisation environnementale unique d'exploiter un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur les communes d'Auberchicourt, d'Émerchicourt et de Monchecourt, est ouverte depuis le 18 novembre 2020 et ce, jusqu'au 18 décembre 2020 inclus.

Marquette-en-Ostrevant fait partie des communes d'implantation et de rayon dont une partie du territoire est située à moins de 6 kilomètres des limites de l'exploitation envisagée.

Aussi, il est possible d'exprimer notre avis sur ce projet et d'en délibérer.



**DECISION : Vote :**            **POUR : 1**  
   **CONTRE : 17**  
   **ABSTENTION : 0**

**Observations :** NEANT

**13 / RENOUELEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD DRONSART DE BOUCHAIN POUR LE MULTI-ACCUEIL INTERCOMMUNAL SUR LE SECTEUR DE L'OSTREVENT :**

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance, la commune étudie toute possibilité pour augmenter l'offre en matière d'accueil des jeunes enfants qui permet de mieux satisfaire les demandes des familles.

En effet, à l'heure actuelle, il persiste encore un déséquilibre entre l'offre de places d'accueil et le nombre très élevé de demandes.

L'EHPAD DRONSART de BOUCHAIN a initié un projet de multi-accueil baptisé « Les p'tits loups filous ».

A ce titre, la commune a signé une convention avec l'EHPAD afin de réserver un berceau à temps plein pour des enfants de la commune, âgés de 8 semaines à 4 ans, en accueil régulier, occasionnel et en accueil d'urgence.

Les réservations sont garanties par le versement d'une contribution financière annuelle de 5 332,30€ (par place). Il s'agit d'un montant prévisionnel, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF.

De la contribution financière versée par la commune à l'EHPAD a été déduite la Prestation de Service Unique (subvention CAF).

Sur le montant versé à l'EHPAD, la commune percevra de la Prestation de Service Enfance Jeunesse, évaluée à la date de la signature à 2 666,15 €, susceptible d'évoluer en fonction de la fréquentation du multi accueil et des aides versées par la CAF (aides calculées selon le taux d'occupation de la structure).

L'EHPAD propose de renouveler la convention **pour 2 ans**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant l'EHPAD de BOUCHAIN et la commune, relative à la réservation d'un berceau.

- Décide de renouveler la convention **pour 2 ans** soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 Décembre 2022,

- Dit que les crédits seront prévus au budget.

**DECISION : Vote :**            **POUR : 18**  
   **CONTRE : 0**  
   **ABSTENTION : 0**

**Observations :**

**Monsieur BOULANGER demande quel est le cout pour la création d'une crèche sur la Commune**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Mr MARECHAL demande la création d'un comité restreint pour étudier les soucis de sécurité routière (aménagement urbain et modification diverses liées à la sécurité). Un dossier de subvention au titre des amendes de police pourrait être déposé pour divers travaux.

### **Commission Locale de Sécurité :**

Monsieur le Maire,  
Mr DUBOIS,  
Mr MARECHAL,  
Mme DELFORGE,  
Mme SCHOLAERT,  
Mr BOULANGER

Madame ROBAS demande des précisions sur le service d'information « Panneau Pocket » qui a été mis en place. Mr MARECHAL lui apporte les précisions.

Mr MERESSE présente l'intranet « Elus »

Mme DELFORGE donne un compte rendu de la Commission Scolaire -Périscolaire et aborde le sujet des repas de cantine et de la possibilité d'établir un règlement plus précis concernant les repas non commandés par les parents et les problèmes occasionnés. Ce point sera étudié et revu lors du prochain Conseil Municipal.

Mr le Maire fait un point financier émanant de la CAPH.

Mr le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour mettre une benne à végétaux (sapins de Noël) à disposition de la population : Décision : contre

**FIN DE SEANCE**

-----